



DIEPAT/17-738-1019 du 24/04/2017

**ACCES DES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE) A LA FONCTION PUBLIQUE
POSTE D'INFIRMIER(E) EN EPLE**

Références : loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée - loi n° 2005-102 du 11 février 2005 - décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié - circulaire ministérielle n° 2002-090 du 24 avril 2002 (bulletin officiel n° 18 du 2 mai 2002)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels non titulaires Bénéficiaires de l'Obligation Emploi titulaires du diplôme d'Etat infirmier

Dossier suivi par : Mme MISERY, chef du bureau 3.01 - Tél. : 04 42 91 72 28 - Mme ARZUR, gestionnaire des INFENES - Tél. : 04 42 91 72 57 - Tél. secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Un poste d'infirmier(e) affecté(e) en EPLE est à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2017.

A - cadre juridique

1) La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié d'application de l'article 27 de la loi précitée, constituent le cadre légal et réglementaire du dispositif.

2) Celui-ci permet à l'administration de recruter en qualité d'agent contractuel une personne handicapée, sous réserve qu'elle justifie du diplôme d'études exigé des candidats aux concours externes sans dispense possible, et qu'elle soit reconnue apte professionnellement à exercer les fonctions demandées.

La personne recrutée est placée en situation de stage probatoire pendant une année. Dans la mesure où l'intéressé(e) a fait preuve de ses compétences professionnelles, validées par l'avis favorable de son chef d'établissement ou de service, il (elle) a vocation à être titularisée (e) à l'issue de la période probatoire.

3) Le champ des bénéficiaires a été étendu. Sont désormais concernés :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées,
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10%, et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,

- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail,
- les anciens militaires et assimilés titulaires d'une pension militaire d'invalidité,
- les titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.
- les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L 241-3 du code de l'action sociale et des familles,
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

B - modalités d'envoi des candidatures :

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature (**annexe 1 avec pièces à joindre et annexe 2 uniquement pour les agents ayant un contrat en cours**) au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille à :

**DIEPAT - secrétariat
Place Lucien paye - 13621 Aix-en-Provence cedex 1**

ET par voie électronique à :

→ ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

au plus tard le 9 mai 2017

Nota bene : ce recrutement intervient par voie contractuelle, il n'est pas ouvert au corps des Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE : INFIRMIER (E) –affectée en EPLE

I. Description du poste

- Fonction à assurer :

L'infirmier(e) dans le cadre de son rôle relationnel, technique et éducatif accueille tout élève qui le (la) sollicite pour quelque motif que ce soit y compris d'ordre relationnel ou psychologique, dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité. Dans cet objectif, l'infirmier(e) :

- écoute et accompagne les élèves ;
- organise les urgences et les soins et assure un suivi infirmier de l'état de santé des élèves ;
- organise et réalise le suivi infirmier de la santé des élèves ;
- développe, en fonction des besoins repérés, une dynamique d'éducation à la santé dans le cadre du projet d'établissement ou d'école, en particulier pour les élèves des établissements de certaines zones rurales, des territoires de l'éducation prioritaire, des établissements sensibles et des établissements relevant du plan de lutte contre la violence ;
- participe à la mise en place des dispositifs adaptés en cas d'événements graves survenant dans la communauté scolaire ;
- favorise la scolarisation des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ;
- met en place des actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie ;
- intervient en tant que de besoin auprès des enfants et des adolescents en danger ;
- participe aux différentes instances et commissions de l'établissement soit à titre de droit, soit s'il (elle) est élu(e) : CA, CESC, CHS, conseil de classe, etc., et établit les liens nécessaires avec les professionnels du réseau de soins.

- Grade(s) souhaité(s):

Contractuel BOE titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier

- Statut du poste :

Infirmier(e) du corps des infirmier(e)s du ministère chargé de l'éducation nationale

- Nature du poste : Définie en CTPA

- Poste logé par nécessité absolue de service en internat
- Poste en externat
- Poste inter degré

I. Régime indemnitaire :

- NBI : Dépend de l'implantation du poste

- Groupe IFSE : groupe 2

II. Nombre de personnes encadrées (facultatif): 0

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Lieu d'affectation : EPLE
- Service d'affectation : Santé

IV. Environnement de l'emploi :

- Environnement scolaire, milieu socioculturel et implication communautaire.
- Conseiller du chef d'établissement en matière de santé, prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité.
- Relation enseignants-parents.
- Contribution à la réussite scolaire.
- Liens entre l'école et la famille.

V. Description de la fonction :

I/ Missions principales :

La mission de l'infirmier(e) de l'éducation nationale s'inscrit dans la politique générale de l'éducation nationale qui est de promouvoir la réussite scolaire des élèves et des étudiants (5). Dans ce cadre, il (elle) :

- contribue au bien-être et à la réussite scolaire de tous les élèves ;
- contribue à l'intégration scolaire des enfants et des adolescents atteints de handicap ;
- effectue ou dispense les actes infirmiers qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité ;
- identifie, dans le cadre de son rôle propre, les besoins, pose un diagnostic infirmier, met en œuvre les actions appropriées et les évalue ;
- développe une dynamique d'éducation à la santé et contribue à évaluer les actions de promotion et d'éducation de la santé ;
- contribue à la formation initiale et continue des personnels ;
- organise le recueil et l'exploitation des données statistiques par le biais du cahier de l'infirmier(e).
- la mission de l'infirmier(e) s'effectue en synergie avec les membres de la communauté éducative, dans le respect des compétences de chacun et requiert d'organiser efficacement le partenariat.

II/Missions secondaires :

Néant

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises

- Capacité d'autonomie
- Aptitudes relationnelles
- Travail en partenariat avec les institutions sociales et éducatives
- Rigueur, capacité d'adaptation aux situations
- Travail en équipe
- Respect du secret professionnel. L'infirmier(e) est tenu(e) au secret professionnel. Le secret professionnel s'impose à tout infirmier(e) dans les conditions établies par la loi. Le respect du secret professionnel ne s'étend pas aux données non nominatives et ne fait pas obstacle au fait de rendre compte de son activité et de contribuer au bon fonctionnement de l'établissement.

VII. Contraintes particulières :

- Infirmier(e) en internat : 3 nuits d'astreinte par semaine (de 21 h à 7 h) plus temps de service en soirée au cours de la plage horaire 18-21 h, lors de la soirée précédant chaque nuit soumise à astreinte. C'est exclusivement dans ce cas que ce service peut être organisé par le chef d'établissement en concertation avec l'infirmier(e) en fonction des besoins des élèves et des actions à conduire, dans les conditions fixées par la circulaire du 2-8-2002. Le temps d'intervention éventuellement effectué lors d'une nuit d'astreinte donne lieu à une récupération du temps de travail majoré d'un coefficient multiplicateur de 1,5 au prorata du temps d'intervention.

VII. Contact :

- Les personnes intéressées doivent envoyer leur dossier de candidature (voir annexe 1 DIEPAT) au plus tard **le 9 mai 2017**, à :

DIEPAT – secrétariat
Place Lucien Paye, 13 621 Aix-en-Provence cedex 1

ET par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

NOM : PRENOM :

I. SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

employeur	fonctions exercées	depuis le.....

ou :

sans emploi	depuis le
-------------	-----------------

1 - diplômes possédés date
d'obtention

-	
-	
-	

2 - expériences professionnelles antérieures

organismes employeurs	fonctions	dates
-		du au
-		du au
-		du au
-		du au

3 - stages de formation ou de perfectionnement suivis :

-
(intitulé).....(date/durée).....
.....
-
(intitulé).....(date/durée).....
.....
-
(intitulé).....(date/durée).....
.....
-
(intitulé).....(date/durée).....
.....

4 - avez-vous déjà fait acte de candidature à ce type de recrutement ? si oui, combien de fois ?

NON OUI (nombre de candidatures) : |_|_|

II. Renseignements concernant l'emploi demandé :

L'exercice de la fonction sollicitée nécessite-t-il des aménagements particuliers du poste de travail ?

NON OUI lesquels ? :

Vœux d'affectation géographique :

département : Alpes de Haute Provence Hautes-Alpes Bouches-du-Rhône
 Vaucluse

(mettre une croix seulement pour les rubriques correspondant à vos vœux d'affectation)

utilisation du véhicule personnel NON OUI

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 9 mai 2017 dernier délai

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RECRUTEMENT :

- lettre de motivation
- curriculum vitae détaillé
- photocopie de la carte d'identité ou passeport
- attestation(s) ou photocopies de diplôme(s)
- pièce attestant le handicap (par exemple attestation CDA, RTH)
- attestation (s) d'expériences professionnelles ou de formations ou de stages
- grille d'évaluation du chef d'établissement ou de service pour les personnes ayant exercé une activité au sein de l'éducation nationale (seuls les agents ayant un contrat en cours doivent envoyer l'annexe 2)
- attestations délivrées par les employeurs précédents

**LA PRESENTE DEMANDE DUMENT COMPLETEE
ET LES PIECES A JOINDRE DEVRONT ETRE ADRESSEES**

AVANT LE 9 mai 2017
(dernier délai)

**au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
division de l'encadrement et des personnels administratifs
et
techniques (DIEPAT-secrétariat)**

**Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence cedex 1
et par mail à : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr**

***(tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas
examiné)***

FICHE D'ÉVALUATION - AGENTS NON TITULAIRES INFIRMIER(E)

<input type="checkbox"/> M .	<input type="checkbox"/> Mme	NOM :	PRENOM :
ETABLISSEMENT D'EXERCICE :		SERVICE :	
CONTRAT DU		AU	
CADRE RESERVE AU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE			
Éléments d'évaluation :			
	Excellent	Bien	A améliorer
Facilité d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité du travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rapidité d'exécution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autonomie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Positionnement hiérarchique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens des responsabilités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ponctualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Esprit d'initiative	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Esprit d'équipe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facilité d'adaptation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appréciation générale :			
Fait à	le	Signature	
PRISE DE CONNAISSANCE DE L'INTERESSE (E)			
Vu et pris connaissance :		OBSERVATIONS :	
Date :	Signature		

Document à retourner à la DIEPAT-secrétariat avant le 9 mai 2017 dernier délai

Ne concerne que les agents ayant un contrat en cours